

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF (CQP ALS)**

ATTESTATION DE PRATIQUEⁱ

L'ENTRÉE EN FORMATION CQP ALS NÉCESSITE AU PRÉALABLE LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE D'UNE DURÉE MINIMALE DE **140 HEURES** DURANT LES **3 DERNIÈRES ANNÉES**, DANS **UNE MÊME FAMILLE D'ACTIVITÉS** (AGEE, ARPO, JSJO).

M ou Mme :

Fonction dans l'association :

Atteste que M. ou Mme

Candidat(e) à la formation CQP ALS a réalisé 140 heures d'activité physique et sportive au cours des trois dernières années, ci-dessous mentionnée :

NATURE DE LA PRATIQUE	TEMPS DE PRATIQUE (EN HEURES)	PÉRIODE (DÉBUT ET FIN)

Date et signature du/de la responsable de la structure :

Nom et signature du / de la candidat(e) :

Merci de bien vouloir joindre toutes photocopies de documents attestant de votre pratique sportive (licence, justificatif) de votre responsable, entraîneur, éducateur ou animateur.

ⁱ Document à photocopier et à renseigner autant de fois que nécessaire